

## B.2 QUALITÉ DU CADRE DE VIE

### Effacement des réseaux aériens

B.2.2



#### Bénéficiaires :

- Maître d'ouvrage : Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV) ou communes.

#### Modalités :

- 1 - Effacements des réseaux aériens FDUR sollicités par les communes ayant un projet d'aménagement de centre bourg en cours au titre du programme FDUR, dans la limite d'un montant de travaux de 500 000 €HT par commune et par projet

Réseaux concernés	Maître d'ouvrage	Département (taux maximum)
Réseaux électriques	35 % minimum	30 %
Eclairage public	30 % minimum	-
Génie civil du réseau téléphonique	-	30 %

- 2 - Programmes d'effacements dans le cadre des Contrats Environnement Ruraux et des Contrats Environnement Littoraux

Réseaux concernés	Maître d'ouvrage	Département (taux maximum)
Réseaux électriques	35 % minimum	30 % (CER)* ou 40 % (CEL)
Eclairage public	30 % minimum	30 % (CER)* ou 40 % (CEL)
Génie civil du réseau téléphonique	-	30 % (CER)* ou 40 % (CEL)

\* Avec possibilité de majoration "petite commune".

s'adresser à :

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Service : Tourisme et Cadre de Vie  
Tél. 02.51.44.26.27

